



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1174-2025

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance extraordinaire du 20 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1174-2025 visant à abroger le Règlement 1157-2025 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes destiné au développement économique de la Ville de Bromont

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2025.

Marie-Pier Therrien  
Greffière adjointe